

JACQUES GASCOU – FRÉDÉRIC MARTOS

DEUX INSCRIPTIONS DE FORUM VOCONI

Contribution à l'étude des sources de Pline, *N. H.*, 3, 31–37

aus: *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 130 (2000) 232–237

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

DEUX INSCRIPTIONS DE FORUM VOCONI
Contribution à l'étude des sources de Pline, *N. H.*, 3, 31–37

Le Cannet-des-Maures est une petite ville du centre du département du Var, au milieu de la plaine des Maures. Le site où ont été trouvées les deux inscriptions que nous présentons se trouve près du hameau des Blais, au nord-est de la commune, à cheval sur les deux territoires des communes du Cannet-des-Maures et de Vidauban. Plusieurs découvertes fortuites ainsi que deux prospections et une campagne d'évaluation archéologique ont démontré une occupation antique essentiellement d'époque romaine. Comme l'ont prouvé R. Boyer et P.-A. Février¹, ce site se confond très vraisemblablement avec l'agglomération de *Forum Voconi*² située, dans l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*, entre *Forum Iulii* et *Aquae Sextiae*. Les inscriptions, deux fragments de plaques de marbre, ont été mises au jour vers 1970 sur une parcelle située à l'est de la fouille, lors de travaux agricoles effectués dans un champ de vignes appartenant à M. Bernard³, sur l'emplacement d'une nécropole dont la limite occidentale avec l'agglomération a été déterminée lors de récents sondages. D'après les données dont nous disposons, l'occupation du site débute au I^{er} siècle av. J.-C. et se poursuit jusqu'au IV^{ème} s. ap. J.-C. C'est dans ce contexte que nous nous proposons d'étudier ces deux inscriptions dont l'intérêt archéologique est de confirmer la présence d'une nécropole à l'est des parcelles sondées. Une campagne de fouille de sauvetage sera menée durant les années 2000 et 2001 afin d'étudier la partie du site menacée par les défoncements.

Voici ces deux documents qui permettront, comme on le verra, de relancer le débat sur les sources de Pline dans sa description de la Gaule narbonnaise au livre 3 de l'*Histoire Naturelle*:



1. Plaque de marbre brisée en haut et à droite, complète en bas et à gauche. Hauteur: 27,5; largeur: 28; épaisseur: 1,7 à 3,5 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: incomplète (conservée sur 3,2 cm); ligne 2: 4,2; ligne 3: 4; ligne 4: 4,5 cm.

On lit sur la pierre:

L • ARR[---]
AN • VA[---]
CAESIAE [---]
VXQ[---]

La présence d'une ligne précédant la première ligne conservée n'est pas exclue, mais est improbable comme on le verra en étudiant le second fragment découvert aux

¹ R. Boyer et P.-A. Février, Stations routières romaines de Provence, dans *RElig*, 25, 1959, p. 162–185, en part. p. 168–178. Voir aussi G. Barraol, *Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule. Étude de géographie historique*, Paris, 1969, p. 80 et 280–281.

² C'est bien l'orthographe qui prévaut, et non celle de *Forum Voconii* généralement adoptée par les auteurs modernes. Cf. la lettre de L. Munatius Plancus à Cicéron (*Ad. Fam.*, X, 17,1): *Lepidus ad Forum Voconi castra habet, qui locus a Foro Iuli quattuor et uiginti millia passus habet*. Autres attestations: Pline, *N.H.*, 3, 37 (*Forum Voconi*); *Itinerarium Antonini Augusti*, 298,1 (*Forum Voconi*); *Table de Peutinger*, segment 2 (*Foro Voconi*); *Anonyme de Ravenne*, IV, 28, 16 (*Foro Boconi*). Une variante se rencontre dans une lettre de M. Aemilius Lépide à Cicéron (*Ad Fam.*, X, 34,1): *Forum Voconium* (correction au texte des manuscrits qui porte *Forum Vocontium*, cf. Cicéron, *Correspondance*, éd. J. Beaujeu, t. 11 [lettre 890], C. U. F., Paris, 1996, p. 68).

³ Nous remercions M. Bernard, qui nous a autorisés à photographier et à examiner ces inscriptions. Les clichés sont dus à Mme Chr. Durand, photographe au Centre Camille Jullian.

Blais. Les points sont triangulaires (seul le bas de ce signe est conservé à la ligne 1). À la première ligne, la lettre initiale est un L ou un T. Le L nous paraît plus probable: on pourrait prendre le trait horizontal qu'on distingue au bas de la haste pour l'empatement d'un T, mais ceux qu'on aperçoit au bas des deux hastes verticales des R qui font suite à la même ligne sont moins longs. L'hésitation est cependant permise. À la dernière ligne, on distingue après le X une faible partie d'une lettre arrondie, qui est évidemment le O de *uxori*.

Nous interpréterions de la façon suivante ce fragment:

L(ucius) Arr[untius ? - f(i)lius]
An(iensi tribu) Va[le---]
Caesia[---]
uxo[ri posuit ?]

«Lucius Arruntius (?) Vale[---], fils de [---], appartenant à la tribu *Aniensis*, a élevé (ce monument) pour Caesia [---], son épouse».

Ligne 1: On connaît de nombreux gentilices commençant par les lettres *Arr[---]*⁴. Toutefois, en Gaule Narbonnaise, on n'en connaît que deux, *Arrius* et *Arruntius*⁵. Le premier se rencontre seulement sur un petit vase trouvé à Nîmes, *CIL*, XII, 5686⁷⁶. L'autre, *Arruntius*, est connu à 5 exemplaires dans trois inscriptions de Gaule Narbonnaise⁶. C'est trop peu pour affirmer que l'on doit restituer *Arr[untius]*. On peut seulement le conjecturer. Ligne 2: l'abréviation *An.* pour *Aniensi (tribu)* est attestée à deux ou trois reprises dans les inscriptions du territoire antique de Fréjus⁷. La tribu *Aniensis* est celle dans laquelle étaient inscrits les citoyens de la colonie romaine de *Forum Iulii*. Entre le nomen et l'indication de la tribu était normalement inscrite la filiation, que nous restituons donc à la fin de la ligne 1. Le cognomen peut être restitué très partiellement à partir du second fragment qui paraît concerner le même personnage (cf. ci-après), et où se lisent les lettres *Vale[---]*. On peut penser à plusieurs cognomina: *Valens*, *Valentinus*, *Valerianus*, *Valerius*, mais principalement à l'un des trois derniers, qui sont, à la différence de *Valens*, assez fréquents en Gaule narbonnaise. Ligne 3: Le gentilice *Caesius*, *-a* était connu jusqu'alors en Narbonnaise par 4 attestations au *CIL*, XII, et une autre dans les *ILGN*. Il s'emploie aussi comme nom unique (*CIL*, XII, 2936) ou comme cognomen (*ILGN*, 562 [?]; *ILN-Fréjus*, 228).

2. Fragment de plaque de marbre. Une partie du bord supérieur subsiste. La première ligne partiellement conservée était donc la première de ce texte. On note la présence d'une feuillure sur la face interne de la plaque pour permettre sa fixation sur un bloc démaigri. Hauteur: 15; largeur: 16; épaisseur: 2,8 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: 4,6; ligne 2: 3,8 cm.

On lit sur la pierre:

⁴ H. Solin et O. Salomies, *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*², Hildesheim, Zurich, New York, 1994, p. 22, mentionne 19 gentilices commençant par ces lettres, dont 5 rarissimes, qu'on ne rencontre qu'une ou deux fois.

⁵ D'après le *CIL*, XII et les *ILGN*. Il n'y a pas lieu de tenir compte du gentilice *Arriena*, enregistré avec un astérisque dans l'*Index nominum* du *CIL*, XII. Ce nom se lit au génitif sur un petit vase trouvé à Aix-en-Provence, *CIL*, XII, 5686¹⁰⁶⁴, mais fait partie des documents *incertae uel pravae lectionis*. De plus, le gentilice **Arrienus* paraît inconnu et n'a pas été enregistré par H. Solin et O. Salomies dans leur liste des *nomina gentilium*.

⁶ *CIL*, XII, 1234 (Orange), 4621, 4622 (Narbonne). Orange et Narbonne, comme Fréjus (qui, on le verra, a absorbé dans le premier siècle de l'Empire *Forum Voconi*), sont des colonies romaines: *Arruntius* est certainement dans les deux cas un gentilice qui remonte à celui de colons italiens installés dans ces colonies.

⁷ *ILN-Fréjus*, 114 (Callian), 129 (Roquebrune-sur-Argens), 133 (?) (Cogolin).

⁸ Corrigeant *CIL*, XII, 264, *add.* p. 808.



[.] • ARR[---]
VALE[---]

Point triangulaire à la première ligne. Il est à présumer que le personnage mentionné sur ce fragment se confond avec le dédicant de l'inscription précédente. On ne peut préciser si l'on a affaire à son épitaphe ou si, comme précédemment, le personnage fait graver une inscription pour un membre de sa famille. On peut proposer cette restitution très partielle:

[L(ucius, -ucio ?)] Arr[untius, -untio ?]
Vale[---]

On ne peut assurer que la filiation et l'indication de la tribu aient été gravées à la fin de la première ligne.

Nous pouvons nous fonder pour dater ces deux fragments, qui sont vraisemblablement quasi contemporains, et séparés tout au plus par quelques années, sur deux éléments: l'absence de formule funéraire sur le second fragment (et, par suite, vraisemblablement aussi sur l'autre) et la disposition respective du nom du dédicant et de celui de la défunte sur le premier. La formule funéraire *Dis Manibus* apparaît sporadiquement en Gaule narbonnaise vers la fin de l'époque julio-claudienne, mais se généralise à la période flavienne et s'impose vers la fin du I^{er} siècle. C'est surtout à l'époque julio-claudienne que le nom du dédicant précède celui du défunt⁹. Cette datation nous paraît s'accorder avec la forme des lettres, que nous placerions volontiers dans les dernières décennies de la période julio-claudienne.

Le premier des documents que l'on vient d'examiner démontre la présence de la tribu *Aniensis*, celle des citoyens de *Forum Iulii*, à *Forum Voconi*, aux alentours du milieu du I^{er} siècle ou un peu plus tard. À cette époque donc, il apparaît que *Forum Voconi* avait été complètement absorbé dans le territoire de *Forum Iulii* et ne possédait plus aucune autonomie. Dans le cas contraire en effet, ceux des citoyens de *Forum Voconi*, communauté latine selon Pline, *N. H.*, 3, 37, qui auraient acquis la citoyenneté romaine *per honorem*, conformément aux règles du droit latin, ou *uiritim*, auraient été inscrits dans la tribu *Voltinia*, qui est propre à toutes les cités latines de Gaule narbonnaise, et non dans l'*Aniensis*, dans laquelle seuls, en Narbonnaise, étaient inscrits les citoyens de la colonie romaine de *Forum Iulii*.

Sans vouloir reprendre dans son ensemble la question depuis longtemps controversée des sources mises en œuvre par Pline au livre 3, 31–37 de son *Histoire Naturelle*, dans sa brève description de la Gaule Narbonnaise, nous pouvons néanmoins tirer quelques conclusions des deux fragments mis au jour à *Forum Voconi*. Récemment, M. Christol a proposé une hypothèse fort intéressante sur la documentation qu'aurait utilisée le naturaliste¹⁰. Il adopte pour l'essentiel l'opinion qui est aujourd'hui la plus communément retenue, et qui repose sur la *Dreiquellen-Theorie* (théorie des trois sources) de D.

⁹ En particulier dans le territoire de *Forum Iulii*: cf. *ILN-Fréjus*, 15, 17, 28, 145.

¹⁰ M. Christol, Pline l'Ancien et la *formula* de la province de Narbonnaise, dans *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, 1994, p. 45–63. On lira aussi, du même auteur, des réflexions qui vont dans le même sens dans son article: La municipalisation de la Gaule Narbonnaise, dans *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain* (éd. par M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier), Paris, 1999, p. 1–27 [cité ci-après *Municipalisation*].

Detlefsen et de A. Klotz¹¹, acceptée par J. Desanges pour la description de l'Afrique¹² et par H. Zehnacker pour celle de l'Espagne et de la Narbonnaise¹³: après une introduction (*N. H.*, 3, 31), Pline aurait utilisé une description littorale enrichie de notations géographiques concernant les fleuves et un certain nombre d'agglomérations (*N. H.*, 3, 32–35), puis aurait fait appel à la *formula*¹⁴ de la province (3, 36–37) pour l'énumération des différentes cités et localités, à l'exception de celles qui avaient déjà été mentionnées dans les paragraphes précédents, et enfin à la *dimensuratio prouinciarum* d'Agrippa¹⁵ pour les dimensions en longueur et en largeur de la province (3, 37, fin). Ce qu'il y a de nouveau dans la position de M. Christol est son point de vue sur l'utilisation de la *formula* de la province de Gaule narbonnaise. La plupart des auteurs considéraient que Pline aurait pour l'essentiel utilisé la *formula* de l'époque d'Auguste. Il se serait d'après eux contenté de faire appel de façon occasionnelle à des additions plus tardives à celle-ci, en particulier lorsqu'il note, en *N. H.*, 3, 37, que l'empereur Galba «ajouta à la *formula* (de la province) deux peuples alpins, les Avantiques et les Bodiontiques, dont la ville est Digne»¹⁶. Mais l'utilisation des compléments apportés à la *formula* augustéenne par les empereurs qui se sont succédé de Tibère à Vespasien, en fonction des modifications institutionnelles intervenues en Narbonnaise au cours de leurs règnes, n'aurait pas été exhaustive et systématique, de sorte que, pour l'essentiel, les paragraphes de *N. H.*, 3, 36–37, refléteraient la situation de la province à l'époque où fut élaboré le document augustéen. M. Christol estime au contraire que Pline s'est informé de façon complète en consultant le dernier état disponible de la *formula* au moment où il rédigeait le livre 3 de l'*Histoire Naturelle*. Il fait valoir un argument de poids: outre la référence à l'intervention de Galba, il remarque que les colonies (c'est-à-dire les colonies romaines) énumérées en *N. H.*, 3, 36 sont présentées non dans l'ordre alphabétique, mais dans l'ordre chronologique de création de ces colonies: Arles (à l'époque de César), Béziers, puis Orange (sous les triumvirs), Valence (à une date indéterminée)¹⁷, puis Vienne, entre 35 et 41 ap. J.-C. Il est évident qu'ici Pline ne s'est pas contenté d'utiliser la *formula* augustéenne, puisque sous Auguste Vienne n'était encore qu'une colonie latine, et qu'il a donc introduit au moins un complément à cette *formula*. La liste des colonies romaines de Narbonnaise serait en fait complète, et, entre la promotion de Vienne et le début de l'époque flavienne, aucune autre cité n'aurait accédé à ce rang. En extrapolant à partir de cette hypothèse, M. Christol estime que l'énumération des *oppida Latina* donnée en ordre alphabétique (*N. H.*, 3, 36–37), et incluant à la fois les colonies latines et les communautés non-coloniales de droit latin, correspond à l'état de la *formula* au début de l'époque flavienne, et comportait donc tous les changements enregistrés dans ce document depuis l'époque d'Auguste. Il estime notamment que *Forum Voconi*, étant mentionné dans la liste des *oppida Latina* de Pline (*N. H.*, 3, 37), «conservait . . . son autonomie à l'époque flavienne, avant d'être plus tard absorbé dans la cité de Fréjus»¹⁸.

Les récentes découvertes épigraphiques à *Forum Voconi* obligent, sinon à remettre en question la thèse que nous venons d'exposer, au moins à la nuancer. Avant le début de l'époque flavienne, *Forum*

¹¹ D. Detlefsen, *Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen. Die Formulae prouinciarum, eine Hauptquelle des Plinius*, Berlin, 1908; A. Klotz, *Quaestiones Plinianaes geographicae*, Berlin, 1906. Cf. aussi, sur la conception de Klotz, le travail plus récent de K. G. Sallmann, *Die Geographie des älteren Plinius in ihrem Verhältnis zu Varro, Versuch einer Quellenanalyse*, Berlin, New York, 1971, p. 148–151.

¹² J. Desanges, éd. de Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, livre V, 1–46, 1ère partie (L'Afrique du Nord), C.U.F., Paris, 1980, p. 11–27.

¹³ H. Zehnacker, éd. de Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, livre III, C.U.F., Paris, 1998, p. 11–16.

¹⁴ Selon la définition de J. Desanges, *op. cit.*, p. 23, la *formula* est un «document officiel tenu à jour par les empereurs successifs, qui donnait la liste des collectivités locales enregistrées par l'État romain dans le cadre provincial».

¹⁵ J. Desanges et H. Zehnacker préfèrent invoquer, ce qui revient au même, les *commentarii* et la carte d'Agrippa.

¹⁶ *Adiecit formulae Galba Imperator ex Inalpinis Auanticos atque Bodionticos, quorum oppidum Dinia*. Sur ce passage, voir l'interprétation de A. Chastagnol, *ILN-Antibes, Riez, Digne*, p. 265–266.

¹⁷ Peut-être sous Auguste selon A. Chastagnol, *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995, p. 121.

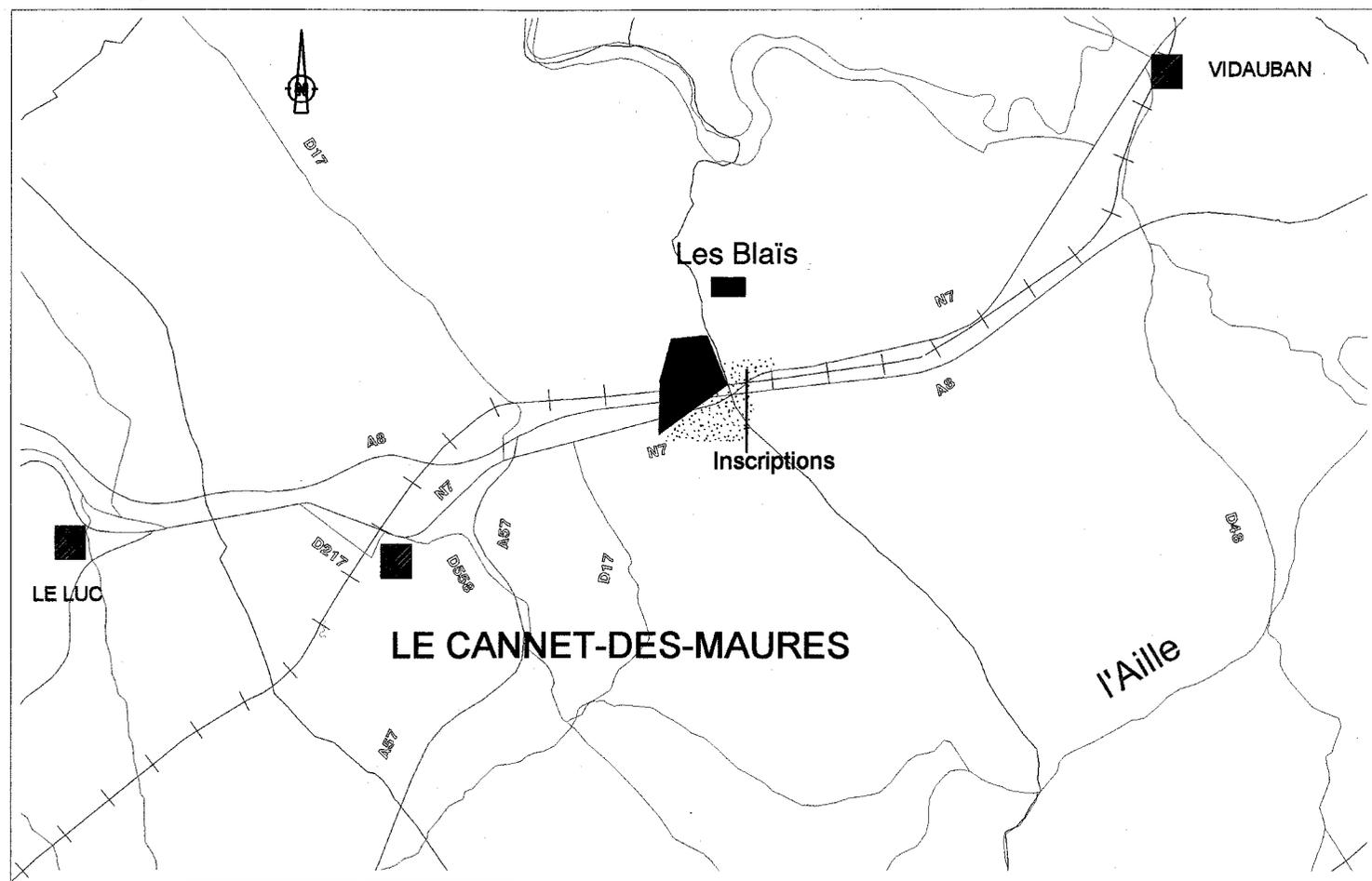
¹⁸ M. Christol, *Municipalisation* [*supra*, n. 10], p. 12.

Voconi avait été absorbé par la cité de *Forum Iulii*, comme le montre la présence dans cette localité, sans doute vers la fin de la période julio-claudienne, d'un citoyen romain appartenant à la tribu *Aniensis*. Pline n'a donc pas tenu compte de la révision de la *formula* qui, sous un empereur julio-claudien, avait dû enregistrer cette évolution en faisant disparaître *Forum Voconi* de la liste des *oppida Latina*¹⁹. On peut estimer qu'il a fait des choix dans la *formula* telle qu'elle avait été modifiée après le règne d'Auguste: il est probablement plus intéressé par les colonies romaines de Narbonnaise que par les *oppida Latina*. Il s'est, autant qu'il semble, tenu au courant avec soin des premières et a reproduit, en ce qui les concerne, les compléments à la *formula* augustéenne (au moins pour Vienne, le cas de Valence restant incertain). En revanche, il a été plus sélectif avec les *oppida Latina*. Il a dû, pour une large part, suivre le document de l'époque d'Auguste où ils étaient présentés en ordre alphabétique. Il a peut-être tenu compte de certaines évolutions. Il a évidemment retiré le nom de Vienne, qui était colonie latine sous Auguste et faisait donc forcément partie à l'origine de la liste des *oppida Latina*, pour l'intégrer parmi la liste des colonies romaines. Mais il n'a pas été exhaustif et, malheureusement pour l'historien des institutions qui voudrait faire entièrement fond sur sa description, n'a sans doute pas enregistré tous les changements qui, entre le règne de Tibère et celui de Vespasien, ont affecté les communautés latines de Narbonnaise.

Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence
Centre Archéologique du Var, Toulon

Jacques Gascou
Frédéric Martos

¹⁹ D'autres arguments, plus hypothétiques, pourraient être avancés en faveur d'une utilisation imparfaite par Pline de la *formula* qu'il consulta ou aurait pu consulter au début de l'époque flavienne: la cité latine de *Ruscino* est mentionnée par Pline dans sa description littorale de la Gaule Narbonnaise (*N. H.*, 3, 32: *Ruscino Latinorum*), mais a dû être détachée de la liste contenue dans la *formula* pour être placée à cet endroit. Or, si l'on suit l'hypothèse qui a été émise par M. Chalon, dans *Ruscino. Château-Roussillon, Perpignan (Pyrénées Orientales) I- État des travaux et recherches en 1975* (dir. G. Barroul), Paris, 1980, p. 342, et par M. Gayraud, *Narbonne antique des origines à la fin du IIIe siècle*, Paris, 1981, p. 324, n. 40, et p. 400, la colonie latine de *Ruscino* aurait perdu son autonomie en 68 ap. J.-C. et aurait alors été absorbée par la colonie de Narbonne. C'est Galba qui aurait pris cette mesure pour punir *Ruscino* d'avoir pris parti pour Néron contre lui-même. Si cette hypothèse est recevable, *Ruscino* aurait cessé d'appartenir à la liste des *oppida Latina* avant le début de l'époque flavienne. Un autre argument concerne la colonie latine d'*Aquae Sextiae*, enregistrée aussi parmi les *oppida Latina* de la liste plinienne (*N. H.*, 3, 36). L'auteur des *ILN-Aix-en-Provence*, dans son commentaire au n° 298, date une inscription mentionnant un duumvir d'*Aquae Sextiae* au plus tard de la fin de l'époque julio-claudienne ou du début de l'époque flavienne. Or, le duumvirat, en Gaule Narbonnaise, est caractéristique des seules colonies romaines, cf. J. Gascou, dans *Epigrafia, Actes du colloque en mémoire de Attilio Degrassi*, Rome, 1991, p. 547-563. Si cette datation est exacte, *Aquae Sextiae* aurait également cessé de faire partie des *oppida Latina* et d'être mentionnée dans la *formula* de l'époque de Vespasien. Mais la datation proposée a été contestée: cf. M. Christol, *Municipalisation*, p. 23, n. 67; et M.-Th. Raepsaet-Charlier, compte rendu d'*ILN-Aix-en-Provence*, dans *Latomus*, 57, 1998, p. 439: «Une date dans le courant du I^{er} ou au début du II^e siècle semblerait plus prudente».



1 km

■ Habitat gallo-romain

▨ Parcelles sondées

●●● Nécropole

Fig. 1: L'habitat et la nécropole du site archéologique des Blais

Fond de carte D.D.E.